

Consultation publique 2023

La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2025

Orientation et scénario proposé

Me Guillaume Cliche-Rivard

*Porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de
francisation et d'intégration*

Mot de Me Guillaume Cliche-Rivard

Les présentes orientations et le scénario mis dans l'avant dans le cadre des actuelles consultations en matière d'immigration se basent sur une expérience de près d'une décennie en droit de l'immigration à œuvrer à l'intérieur des différents programmes d'immigration québécois et canadiens. Il se base également sur mon expérience passée à titre de président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) et à titre de chargé de cours en droit de l'immigration auprès de l'Université du Québec à Montréal. Finalement, ces propositions découlent également d'un nombre considérable d'échanges, de discussions et de débats avec la grande majorité des acteurs du milieu au Québec à travers les dernières années, mais aussi sur une lecture attentive des différents ouvrages publiés sur le sujet. En toute humilité, j'espère présenter une vision complète, humaine et efficace pour améliorer notre système d'immigration au Québec.

Certains principes directeurs appuient le scénario 3 sur la planification de l'immigration que nous proposons, les deux premiers ayant été mis au jeu par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au printemps 2023. Ces principes nous ont permis d'élaborer de

nouveaux programmes d'immigration, notamment le PEQ-Régionalisation et un programme québécois de régularisation de statut pour les personnes à statut précaire. Nous avons également mis de l'avant l'importance du français dans notre immigration économique, ainsi que toute l'importance de développer des mesures structurantes en francisation pour nos immigrants temporaires. Toute cette politique, à visée sincèrement indépendantiste, appuie le plein contrôle du Québec de tous les pouvoirs en matière d'immigration.

Pour une planification réussie de l'immigration, nous estimons également qu'il est fondamental d'arriver à définir la capacité d'accueil réelle du Québec, ce qui constitue une donnée qui manque grandement dans cette consultation et qui gagnera à faire l'objet d'analyses non partisans nous permettant de fixer de meilleurs cibles et objectifs. Nous estimons également qu'une planification de l'immigration ne pourra se faire sans tenir compte du nombre de résidents temporaires au Québec, tant au niveau de leur apport que de leurs besoins. Ici aussi, nous estimons qu'il sera déterminant de se fixer des cibles et des objectifs visant les résidents temporaires également, sur la base des données à obtenir sur la capacité d'accueil. Il faudra aussi évaluer combien de ces derniers envisagent d'obtenir un statut de résident permanent et leur offrir une voie réelle et efficace pour se faire afin d'éviter la précarisation associée au maintien à long terme d'un statut temporaire.

Nous estimons également

qu'une planification réelle de l'immigration ne pourra se faire sans tenir compte des inventaires en arriérés, soit des demandes déjà en traitement dans chacun des programmes, car les seuils fixés auront souvent pour effet de créer artificiellement un délai d'attente de traitement déraisonnable pour ces candidats à l'immigration. Or, ces arriérés par programme ne sont pas tous connus. En ce sens, nous estimons que le portrait global incomplet actuel fourni par le MIFI ne permet pas raisonnablement d'établir une planification à long terme de nos politiques d'immigration. Pour cette raison, nous avons établi notre plan sur un horizon de 2024-2025 en espérant que les données réelles seront commandées par le MIFI et qu'elles seront rendues accessibles afin de pouvoir compléter l'exercice à partir de 2026. Pour 2024-2025, nous souhaitons donc accueillir entre 60,000 et 80,000 nouveaux résidents permanents annuellement.

Nous sommes finalement d'avis que le MIFI doit mettre en place des mesures concrètes et faire la promotion d'engagements solides afin de rétablir la confiance des candidats à l'immigration envers le ministère. Le MIFI devra également accentuer ses efforts interministériels pour assurer une meilleure reconnaissance des qualifications et des acquis de ces candidats à l'immigration une fois ces derniers arrivés au Québec.

Principes directeurs

Rapatrifier tous les pouvoirs

Québec solidaire, en tant que parti indépendantiste, réclame le contrôle de tous les pouvoirs du Québec en matière d'immigration. L'obtention de ces pouvoirs demeure au centre de nos actions et propositions, notamment par la mise en place et le développement de programmes tel que celui visant la régularisation du statut des personnes à statut précaire. Nous continuerons, et nous le démontrons dans le présent document, à mettre de l'avant des positions militantes pour l'indépendance du Québec dans toutes ses politiques d'immigration.

Dans un court horizon de 2024-2025, pour cette planification, nous nous sommes cependant ancré dans le contexte juridique et constitutionnel actuel, notamment sous les paramètres de l'Accord Canada-Québec de 1991 qui devra rapidement être renégocié pour accentuer les pouvoirs consentis au Gouvernement du Québec dans l'attente de la totale indépendance.

Capacité d'accueil

Bien qu'elle ait fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, la capacité d'accueil réelle du Québec n'a encore à ce jour jamais été définie et tous ne s'entendent pas sur ce que le concept veut même dire. Depuis

un certain temps maintenant, Québec solidaire appelle à la création d'un comité d'experts, non partisan et constitué d'économistes, de démographes, d'analystes relatifs aux besoins en main-d'œuvre, mais aussi de spécialistes sur les besoins nécessitant une population immigrante pour réussir son intégration, afin de fixer de manière neutre la capacité d'accueil annuelle du Québec. Rappelons que cette capacité d'accueil pourra alors être amplifiée ou diminuée, le cas échéant, sur la base de décisions politiques.

Nous appelons ainsi la ministre de l'Immigration à mettre en place rapidement ce comité qui nous permettra d'obtenir des données nécessaires à une réelle planification pluriannuelle de l'immigration. Sur la base des recommandations et des analyses de ce comité, il sera alors possible pour les parlementaires, mais aussi pour la société civile, de prendre activement position, de la manière la plus éclairée possible, sur nos orientations et seuils en matière d'immigration.

Cette évaluation de la capacité d'accueil devra toucher autant les immigrants temporaires que les immigrants permanents afin que l'on puisse calculer la réelle plus-value de la contribution de ces derniers sur notre société, mais également évaluer les services nécessaires afin de parfaire leur intégration. Cette capacité d'accueil devra également évidemment comporter une analyse régionale, alors que les capacités d'accueil pourront grandement varier d'une région à l'autre. Des représentants ré-

gionaux, notamment des élus municipaux, seront appelés à participer à ces consultations en vue de définir les capacités d'accueil réelles et actuelles de chaque région.

Sans établir cette capacité réelle, il nous semble difficile de fixer des objectifs et des seuils précis en matière d'immigration temporaire et permanente à long terme. Cela dit, sur la base des études existantes, mais aussi sur la base des apprentissages des dernières années et de l'expertise de plusieurs acteurs québécois, nous avons élaboré le présent scénario.

Place du français dans l'immigration économique et la francisation en entreprise ou en établissement postsecondaire

Nous saluons la position mise de l'avant par le MIFI relativement à une immigration économique permanente francophone. Nous estimons en effet qu'une connaissance avancée de la langue française doit être une condition de base à l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec dans la catégorie de l'immigration économique. Nous abondons également dans le même sens que le MIFI relativement à la modulation du niveau de français nécessaire par domaine ou qualification d'emploi, tout en maintenant un standard plancher minimal comme le fixe actuellement la réglementation

projetée.

Cela étant, une orientation centrale de nos propositions consiste en la mise en place d'une réelle politique de francisation en entreprise avec des cours payés et sur les heures de travail pour les travailleurs, ou alors en établissement postsecondaire lorsque cela n'est pas déjà appliqué. En effet, nous soumettons que l'unique façon d'obtenir des résultats probants en francisation passe par la mise en place de mesures structurantes et obligatoires en entreprise ou en établissement postsecondaire. Le MIFI sera évidemment un partenaire financier et structurel important dans la mise en place de ces programmes.

En effet, bien que nous saluons la mise en place de Francisation Québec qui doit faire l'objet de correctifs rapides dans les ratés de la rentrée de septembre 2023, il nous semble évident qu'il faille aller plus loin et que la responsabilité de la francisation de nos résidents temporaires ne doit pas reposer sur leurs seules épaules et que les institutions et entreprises doivent jouer un rôle actif en la matière. Ainsi, nous soumettons que les entreprises qui comptent des travailleurs étrangers temporaires devront offrir des cours de français payés, sur les heures de travail, de manière à assurer la francisation des travailleurs. Un programme de subvention pour aider les entreprises et l'aide technique nécessaire seraient mis en place. Nous estimons que cette obligation devra d'abord toucher les grandes entreprises et qu'il sera important de mettre

en place un plan de transition pour les petites et moyennes entreprises. Il en va de même pour les institutions académiques postsecondaires ne dispensant pas un enseignement exclusivement en français. En effet, tout programme dispensé en anglais destiné aux étudiants étrangers devra prévoir la mise en place de cours de francisation. Le MIFI devra, là aussi, être un partenaire actif dans la mise en place de ces mesures, en collaboration avec les directions d'établissement.

Les exigences et le niveau à atteindre pourront être déterminés en temps et lieu, mais à terme, tous les résidents temporaires qui résident au Québec auront eu à entamer ou à approfondir leur connaissance du français pendant leur séjour, ce qui favorisera aussi la présence de la langue dans la sphère publique. Notons que notre objectif ici est de créer les conditions gagnantes à l'apprentissage du français par nos résidents temporaires et non pas que cet apprentissage constitue un obstacle ou un défi supplémentaire pour ces derniers, comme il en est présentement le cas. Ainsi, le renouvellement de statut temporaire ne sera pas conditionnel à la réussite d'un certain niveau de français, il s'agit plutôt de mesures incitatives et positives afin de mieux franciser nos résidents temporaires.

Nombre de résidents temporaires qui se destinent à la résidence permanente et accès réel et raisonnable pour tous à la résidence permanente

De manière importante, nous jugeons que la planification de l'immigration permanente ne peut se faire sans prévoir une planification de l'immigration temporaire, comme il en est malheureusement actuellement le cas. Nous soumettons que les débats et ledit comité d'experts sur la capacité d'accueil seront des outils fondamentaux afin d'évaluer des objectifs et des seuils également en matière d'immigration temporaire, qui resteront donc à définir.

Il est également absolument impératif d'analyser et de projeter le nombre de résidents temporaires qui aspirent à la résidence permanente et de leur offrir une voie de passage réelle, dans un délai raisonnable, pour pouvoir obtenir un statut permanent. En effet, nous soumettons qu'il est déraisonnable et injuste de soustraire certaines catégories de travailleurs, notamment, aux voies de pérennisation de leur statut en les maintenant dans un statut de résident temporaire continué sans leur offrir de réelles chances d'accéder à la résidence permanente. Par exemple, la réforme du PEQ de juillet 2020, qui écarte du pro-

gramme des travailleurs les catégories d'emplois moins qualifiées (CNP C et D) fut de nature à brouiller les chances d'accès à la résidence permanente pour ces travailleurs pourtant essentiels à notre économie. Aussi, pour un exemple encore plus frappant, il suffit de penser aux travailleurs dans les usines manufacturières, qui, souvent, travaillent pendant plusieurs années au Québec, sans jamais pouvoir obtenir la résidence permanente.

Dans cette perspective, nous soumettons qu'il est absolument essentiel de sonder et d'analyser le nombre de résidents temporaires, donc des étudiants et des travailleurs étrangers qui résident actuellement au Québec, qui aspirent à devenir résidents permanents. À ce jour, les données sur la rétention de nos étudiants étrangers sont défectueuses ou incomplètes et seuls les chiffres sur le nombre de demandes annuelles, allant de 5 000 à 8 000 de 2018 à 2021 dans le PEQ-Diplômés, nous permettent d'obtenir un portrait partiel de ceux et celles désirant obtenir la résidence permanente, mais cela demeure incomplet alors que le nombre de résidents temporaires au Québec a grandement augmenté depuis cette période.

Notons ici que nos résidents temporaires ont l'avantage d'être déjà sur le territoire québécois et que leur intégration est souvent très avancée. Les travailleurs étrangers temporaires sont, par définition, tous en emploi et contribuent déjà activement à l'économie québécoise. Les

futurs diplômés, eux, se spécialisent dans nos institutions post-secondaires et, pendant tout leur cheminement, vont parfaire leur intégration à la société québécoise. Ils constituent pour nous des candidats de choix à l'immigration permanente.

Ainsi, nous appelons la ministre de l'Immigration à commander une étude détaillée sur le nombre de résidents temporaires estimés qui projettent déposer une demande de résidence permanente dans les prochaines années et nous l'invitons à en tenir grandement compte dans les seuils qui seront fixés pour chaque catégorie. Les conséquences, si cela n'est pas réalisé, seront d'accentuer les délais de traitement d'une demande, souvent déjà à plus de deux ans, maintenant ainsi davantage de personnes dans la précarité d'un statut temporaire.

Nous appelons aussi la ministre de l'Immigration à s'assurer que tous les résidents temporaires qui le désirent aient une voie de passage réelle et raisonnable vers la résidence permanente. À cet effet, une étude, par profil de travailleurs et de diplômés, devra être menée afin d'assurer qu'une voie d'accès réelle existe pour ces derniers de manière à éviter la création de deux catégories de résidents temporaires, soit ceux se destinant à la résidence permanente et ceux maintenus de manière permanente dans un statut précaire et temporaire.

Demandes en traitement et précarisation de l'immigration

Une question centrale qui se pose dans la planification des seuils demeure celle des arriérés, soit des demandes en traitement dans la machine bureaucratique, par catégorie, au niveau de la résidence permanente. Ces chiffres sont déterminants, car ils permettent de comprendre les impacts du seuil d'immigration fixé dans une catégorie sur le délai de traitement, ou bien le temps d'attente en fait, avant d'obtenir la résidence permanente. Ainsi, bien que le cahier de consultation du MIFI suggère un objectif de traitement de 12 mois pour les travailleurs qualifiés, ce que nous saluons, il n'en est rien pour les autres programmes. Il faudra d'ailleurs sérieusement évaluer la possibilité de traiter hors-seuil tous les dossiers en inventaire, afin de vider ces derniers, pour que la planification actuelle soit effective et responsable.

Par exemple, le Devoir nous apprenait en juillet 2023 qu'il y a plus de 36 000 personnes en attente de résidence permanente dans la catégorie de la réunification familiale qui se destinent au Québec (enfants, époux, etc). Dans le contexte où le seuil annoncé est de 10 600 personnes seulement, cela veut dire qu'éventuellement, il faudra plus de 3 ans de traitement pour une demande dans cette catégorie. Rappelons qu'il s'agit de conjoints, d'époux ou d'enfants

de Québécois qui souhaitent venir rejoindre un membre de leur famille ici; ce délai est inacceptable. Les données récentes nous apprennent également que le délai d'attente ira jusqu'à 10 ans pour les réfugiés reconnus et même 25 ans pour les demandeurs du volet humanitaire, ce qui est évidemment totalement excessif et démontre le manque de crédibilité du plan du MIFI.

Le même exercice doit se faire dans toutes les catégories avant de fixer les seuils par programme. Il serait artificiel de ne pas tenir compte des arriérés dans chaque programme dans la planification des seuils et il serait absolument déraisonnable de fixer des seuils qui entraîneraient des délais de traitement abusifs. Notons que ces arriérés et ces délais de traitement sont souvent le résultat des seuils d'immigration réduits des dernières années, qui empêchent le gouvernement fédéral d'émettre la résidence permanente pour ceux et celles qui détiennent pourtant déjà un Certificat de sélection du Québec. Dans les faits, il faut environ 6 à 12 mois maximum en général pour que le gouvernement fédéral traite un dossier, le reste du délai est imputable aux seuils réduits du Québec.

Compte tenu des données incomplètes fournies, il est important de noter que nos cibles pourraient être modifiées devant un portrait complet des inventaires actuels afin que les délais d'attente demeurent raisonnables et n'accroissent pas la précarité de nos candidats à l'immigration. Cela est encore plus vrai pour

nos candidats à l'immigration qui se trouvent déjà au Québec et qui y sont déjà particulièrement intégrés.

Qualité des services, engagements envers les candidats et reconnaissance des compétences

Les dernières années ont été difficiles en ce qui a trait à la confiance des candidats à l'immigration envers le MIFI, notamment suivant l'annulation de 18 000 dossiers, la réforme du PEQ, certaines déclarations provenant du gouvernement et plus encore. Nous estimons que, pour rétablir cette confiance, le MIFI doit prendre des actions concrètes en termes de qualité de service et certains engagements envers ses candidats à l'immigration. Nous estimons que le Québec sera alors grandement gagnant d'une amélioration de cette confiance, qui fera en sorte que nous pourrions bénéficier de la totale confiance des meilleurs candidats à l'immigration, elle qui s'est malheureusement effritée au cours des dernières années.

Ainsi, nous estimons que le MIFI doit publier et s'engager à respecter ses délais moyens par programme. Le MIFI doit s'assurer de transmettre une information de qualité aux candidats lorsque ces délais sont dépassés. Le MIFI doit s'engager à traiter les dossiers en attente sur la base des règles existantes au jour où ils sont déposés ou alors sur la base de règles plus avancées adoptées par la suite, le cas échéant. Le MIFI doit s'en-

gager à améliorer la qualité de ses communications avec ses candidats à l'immigration avec un ton et un vocabulaire plus respectueux et judicieux que ce que l'on retrouve actuellement. Finalement, un représentant du Gouvernement devra formellement formuler des excuses pour les 18 000 dossiers effacés sans raison apparente et sans bénéfice pour quiconque à l'été 2019.

Comme il le sera également exposé dans la section sur le programme de sélection des travailleurs qualifiés, il sera important également que nos programmes demeurent prévisibles, comme un projet d'immigration pour une personne se planifie plusieurs années d'avance et fait l'objet de grands sacrifices. Notre programme régulier actuel manque cruellement de prévisibilité, ce qui entache de manière importante sa réputation, tel qu'il le sera étudié ci-dessous.

Finalement, compte tenu de l'importance que jouent ces dernières dans la sélection d'un ressortissant étranger, le MIFI devra rapidement favoriser une meilleure reconnaissance des qualifications et expérience de travail à l'étranger de ces candidats afin aussi de respecter les promesses qui leur sont faites dans leur désir d'obtenir rapidement un emploi qualifié au Québec. En effet, nous soumettons qu'il s'agit d'une question de cohérence, mais surtout de dignité humaine, face à ces personnes souvent sélectionnées sur la base de leur métier, mais qui se trouvent incapables de l'exercer une fois venue au Québec en raison d'embûches ou de blocages administratifs.

Nos programmes d'immigration proposés

Les programmes d'immigration économique

Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Nous soumettons que le bassin de résidents temporaires se trouvant déjà au Québec constitue une richesse inestimable pour le futur du Québec et, en ce sens, leur passage vers la résidence permanente, notamment via le PEQ, constitue une orientation centrale de nos politiques d'immigration. En effet, ces derniers sont francophones, ont soit un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur du Québec, soit une expérience d'emploi pertinente au Québec, en plus d'y vivre depuis plusieurs années. L'intégration de ces derniers s'avère donc très avancée, faisant d'eux des candidats idéaux pour la résidence permanente.

Pour ce faire, nous diviserions le PEQ en trois catégories, soit le PEQ-Diplômés, le PEQ-Travailleurs, et le PEQ-Régionalisation, que nous aurions l'intention de créer afin de favoriser la réten-

tion de nos futurs résidents permanents en région. Notons que le PEQ-Diplômés et le PEQ-Travailleurs existent déjà et que nous créerions donc le PEQ-Régionalisation. Nous prévoyons qu'entre 18 000 à 20 000 personnes seront sélectionnées annuellement dans le PEQ. Nous estimons que 6 000 se qualifieront dans le volet diplômé, 6 000 également dans le volet travailleur et nous prévoyons que de 6 000 à 8 000 se qualifieront dans le volet régional. Notons cependant que de par leur proximité en termes de critères, les seuils dans le PEQ-Travailleurs et le PEQ-Régionalisation pourraient s'interchanger.

PEQ-Travailleurs

Nous proposons de rouvrir le PEQ-Travailleurs à toutes les catégories d'emploi comme ce fut le cas avant la réforme de juillet-2020, donc d'y réintégrer les emplois dits non qualifiés, afin que tous puissent avoir une voie réelle vers la résidence permanente. Nous maintiendrions cependant l'exigence de prouver une expérience de travail à 24 mois ainsi que les exigences en français qui sont prévues. De cette façon, nous ouvrons la porte à toutes les catégories d'emploi, mais nous mettrions également en place des incitatifs importants afin de permettre une

plus grande régionalisation de l'immigration, comme détaillée ci-dessous.

PEQ-Régionalisation

Dans la foulée de nos promesses électorales, nous avons l'intention de créer un PEQ-Régionalisation afin de favoriser l'installation et la rétention des résidents temporaires à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal pour favoriser une régionalisation de l'immigration. Nous mettons également en place des mesures incitatives importantes, notamment l'absence de frais de traitement dans ces demandes et le traitement en priorité des demandes.

Pour se qualifier à ce programme, une personne devra cumuler 12 mois d'expérience de travail à temps plein à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et posséder une promesse d'emploi d'une année aussi hors Montréal, en plus de se conformer à l'exigence de connaissance du français nécessaire dans le PEQ. Nous estimons qu'entre 6000 et 8000 candidats se qualifieront dans ce programme qui sera plus avantageux que le PEQ-Travailleurs, surtout parce que l'expérience de travail à cumuler sera diminuée de moitié (12 vs 24 mois). Aussi, le fait de demeurer en région constituera un engagement solennel et non contraignant compte tenu de la liberté de circulation prévue par la Charte canadienne des droits et libertés, mais nous estimons que ces mesures incitatives joueront un impact positif important.

Finalement, nous nous engageons à traiter en priorité les demandes dans ce programme, dans un délai d'environ 30 jours et nous demanderions à IRCC d'en faire de même, soit de prioriser ces demandes à l'intérieur de l'arriéré de traitement global. Nous espérons donc qu'une personne sélectionnée pourra devenir résidente permanente environ 6 mois après avoir déposé sa demande de sélection permanente, ce qui est nettement plus rapide que dans les autres programmes. Notons que ce n'est pas le seul programme qui vise une régionalisation de l'immigration, mais qu'il s'agit-là de la voie rapide. Le tout est complété par le programme régulier, soit le programme de sélection des travailleurs qualifiés.

PEQ-Diplômés

Notre vision du PEQ-Diplômés est la même que celle qui prévalait avant la réforme de juillet 2020, et donc, ressemble à celle présentée par la ministre en 2023, mais qui n'a toujours pas été adoptée. C'est donc dire que nos diplômés francophones, pour les diplômes admissibles, se qualifient directement pour obtenir un CSQ sans avoir à obtenir préalablement d'expérience de travail afin de se qualifier. L'impact désastreux de la réforme de 2020 sur la rétention de nos étudiants étrangers a été démontré à plusieurs reprises, nous n'y reviendrons pas.

Dans sa forme présentée, le nouveau PEQ-Diplômés présenté par la ministre fait cependant en sorte d'écarter des candidats francisés qui n'auraient pas fait leurs études au Québec (ou

préalable) en français, ce qui nous apparaît problématique. La condition de démontrer une connaissance du français au niveau 7 (intermédiaire-avancé) n'est pas nouvelle, elle a toujours existé au PEQ. Cependant, c'est la première fois que l'on vient exiger que le programme d'études qualifiant soit suivi exclusivement en français. Bien que nous saluions des mesures visant à favoriser l'enseignement en français, nous jugeons que cela aura un effet négatif sur les étudiants étrangers internationaux provenant de pays non francophones qui, jusqu'à cette réforme, avaient avantage à se franciser ici au Québec pendant leurs études, afin de pouvoir se qualifier dans le PEQ une fois celles-ci terminées.

Le fait d'exclure ces candidats, qui auraient autrement très bien pu obtenir le niveau 7 en raison de leurs efforts en français, pourra avoir comme conséquence vraisemblable de détourner ces derniers de l'apprentissage du français pendant leurs études, comme ils seront exclus du PEQ. Il nous apparaît nécessaire de permettre, comme ce fut toujours le cas, une qualification au PEQ pour des programmes dispensés en anglais, en y appliquant évidemment l'exigence continue de la démonstration du niveau 7 en français pour se qualifier, comme ce fut toujours le cas.

Programme de sélection des travailleurs qualifiés

(anciennement de programme régulier)

Nous suggérons de maintenir en place les quatre volets du nouveau programme mis en place par la réglementation projetée avec un seuil allant de 16 000 à 18 200 places dans le PSTQ. Nous estimons qu'une majorité des demandes devra être dans le volet 1 des hautes qualifications et des compétences spécialisées, ainsi que dans le volet 2 des compétences intermédiaires et manuelles. À cet effet, nous espérons que la ministre pourra préciser les quotas prévus pour chacun des quatre volets et nous exposer son analyse, car ce manque de prévisibilité est de nature à entacher le programme. Aussi, nous sommes d'avis que le PSTQ doit servir à attirer des travailleurs étrangers qui ne sont pas déjà établis au Québec afin qu'ils viennent pallier à des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs clés. Nous estimons que les résidents temporaires actuellement au Québec auront une voie de passage via le PEQ essentiellement.

La principale critique qui revient quant à l'ancien programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) est son manque de prévisibilité. Les candidats se retrouvaient dans le bassin, sur la plate-forme ARRIMA, sans jamais connaître la date de la prochaine ronde d'invitations et sans savoir sur quels critères sera basée cette ronde. Les candidats dans ARRIMA se retrouvaient donc dans une incer-

titude et devant un manque de prévisibilité qui entache beaucoup la valeur associée à ce programme majeur de notre sélection économique. Le fait est que plusieurs candidats se retrouvent continuellement et éternellement dans le bassin et ne seront jamais invités, alors que l'absence de prévisibilité les empêche de prévoir si une future sélection sera possible ou non. Nous estimons que cela doit à tout prix être évité dans le nouveau programme.

De plus, l'instabilité pourrait être d'autant plus grande devant la création de quatre nouvelles catégories dans le nouveau PSTQ en ce que nous n'avons aucune indication du nombre de demandes qui seront acceptées par programme, ni comment la distribution et la sélection du programme se feront à l'intérieur d'ARRIMA. Quel volet prendra le plus de place? Qu'arrivera-t-il si un volet atteint son quota, mais qu'une autre demeure moins populaire? Faudra-t-il qu'une personne déclare appartenir à une catégorie? Qu'arrivera-t-il si une personne choisit la mauvaise catégorie, mais qu'elle se serait qualifiée dans une autre? Comment seront faites les invitations? Sur quel critère? Autant de questions demeurent sans réponse et minent encore une fois le besoin de prévisibilité d'un programme de qualification permanente. Le tout doit absolument être précisé rapidement.

Nous sommes aussi d'avis que la régionalisation de l'immigration devra prendre une plus grande part dans ce programme. Une très grande partie des invitations devra se faire dans une

perspective visant à répondre à des besoins précis par région et l'arrimage avec ces dernières devra se faire en amont avec le candidat qui se trouve à l'étranger.

Finalement, suivant ces réformes suggérées, et celles présentées pour le PEQ-Travailleurs et le PEQ-Régionalisation, nous estimons que les trois programmes pilotes en santé (préposé aux bénéficiaires), en transformation alimentaire et en intelligence artificielle, technologies de l'information et effets visuels seront de facto intégrés dans les différents volets du PSTQ et que leur existence autonome en tant que programme ne sera plus utile.

Programmes des gens d'affaires

Ces programmes incluent le programme des investisseurs, celui des travailleurs autonomes et celui des entrepreneurs. À partir de 2025, le MIFI n'offre cependant que 450 places annuellement dans ces programmes. Or, les délais d'attente dans ces programmes sont devenus déraisonnables et entachent la crédibilité du Québec alors que les délais affichés sont de 65 mois pour obtenir la résidence permanente, et ce, en plus du délai pour obtenir le CSQ. Comme il est estimé qu'il existe encore environ 12-15 000 personnes qui attendent dans ces programmes, il est soumis que les délais pourraient donc être encore beaucoup plus longs. Pour ces motifs, nous estimons important d'augmenter jusqu'à de 1000 à 1800 le seuil dans cette catégorie (vs 450) pour faire diminuer le délai de traitement.

Programme de réunification familiale

Le programme de réunification familiale vise essentiellement les enfants et les conjoints de Québécoises ou Québécois. Il s'agit ainsi de permettre à ces familles de se réunir au Québec. Une petite partie du programme est également ouverte aux parents des résidents et citoyens, sur une base conditionnelle cependant avec des exigences financières et cette partie du programme fonctionne sur la base d'une loterie.

Dans l'état actuel des choses, IRCC vérifie la conformité de la demande et du lien familial, surtout eu égard à l'authenticité de la relation ou du lieu de filiation, mais il n'existe pas à proprement parler d'une sélection des candidats sur la base de critères précis. En effet, après avoir procédé à un examen rigoureux confirmant de l'identité, la sécurité et la relation familiale du demandeur, IRCC accorde la résidence permanente. On ne peut pas à proprement parler d'une sélection faite par le gouvernement fédéral.

En juillet 2023, nous apprenions dans les médias qu'il y avait environ 36 000 personnes en attente de résidence permanente destinée au Québec dans cette catégorie. Or, dans un contexte où la ministre suggère un seuil d'admission à 10 400, cela voudra dire qu'il faudra plus de 3 ans de traitement pour traiter une demande de réunification

familiale. Cela s'avère tout à fait inacceptable. Déjà, les délais en ce moment dans ce programme sont estimés à 24-27 mois pour les personnes qui se destinent au Québec, alors qu'ils sont de 11-14 mois pour toutes les autres provinces.

Nous estimons que l'arriéré et les cibles de la ministre séparent artificiellement des familles québécoises. Pour cette raison, dans l'attente d'obtenir le nombre total de demandes en attente de résidence, nous avons prévu un seuil allant de 12 800 à 18 000, soit jusqu'à près de 8000 places de plus que la cible du MIFI, afin de réduire ces délais, avec une priorité accordée aux familles actuellement séparées. En effet, il faudra prioriser les dossiers des familles actuellement séparées et qui ne peuvent être réunies au Québec pendant le traitement des dossiers. Les autres pourront profiter d'un permis de travail dans l'attente, comme c'est déjà le cas.

Notons qu'une personne parrainée deviendra inévitablement résidente permanente, soit un enfant qui rejoint son parent ou un conjoint/époux qui vient rejoindre son partenaire de vie. Ainsi, le fait de maintenir des seuils bas dans cette catégorie ne sera de nature qu'à accentuer la détresse et l'anxiété d'une séparation en raison des longs délais, tout en retardant également l'intégration et la francisation de la personne parrainée lorsqu'elle se trouve à l'étranger. Plus on retarde l'arrivée d'un membre de la famille, moins rapidement il entamera donc sa francisation et son intégration; personne n'y gagne.

Finalement, nous ne pouvons que saluer la volonté de la ministre de mieux accompagner les parrains dans leur intégration des membres de la famille qui deviendront résidents permanents, surtout au niveau de la francisation. Encore ici, nous soumettons qu'une approche positive et d'incitation à la francisation demeure la clé, mais nous soumettons qu'aucune exigence préalable d'un certain niveau de français à partir de l'étranger ne devra être exigé afin de permettre l'obtention du CSQ. En effet, il serait contre-productif de repousser artificiellement l'arrivée au Québec d'un futur résident permanent le temps qu'il apprenne le français à l'étranger, alors qu'il sera beaucoup plus judicieux qu'il entame ou continue son apprentissage de la langue à partir d'ici. Notons cela dit une fois de plus que l'objectif de ce programme est de réunir des familles, ce qui est très différent de l'objectif du programme d'immigration économique. Ainsi, bien qu'un accompagnement et toutes les mesures incitatives devront être mises de l'avant, la francisation dans cette catégorie demeurera un objectif et non une condition à l'obtention du statut.

Programme des réfugiés et personnes en situation semblable

Cette catégorie importante au sens de nos engagements internationaux touche les réfugiés sélectionnés à l'étranger, soit ceux pris en charge par l'État (Syrie, Afghanistan ou autres) et les personnes parrainées par les ONG ou les groupes de 2 à 5 personnes parrainés au Québec, mais elle touche aussi les réfugiés reconnus par la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés (CISR), qui sont ici, au Québec, en attente de la résidence permanente.

Pour ces derniers, soit **les réfugiés reconnus au sens de la Convention**, soulignons que c'est un tribunal spécialisé et indépendant qui leur a conféré individuellement le statut de personne réfugiée devant leurs craintes de persécution démontrées dans leur pays d'origine. Il ne s'agit donc pas d'une sélection à proprement parler par IRCC, qui doit leur émettre la résidence permanente, sauf exception sécuritaire. Il en va de même pour le MIFI qui émet normalement sans problème un CSQ. Les personnes reconnues réfugiées incluent également dans leur demande de résidence tous leurs dépendants (époux et enfants) qui sont souvent à l'étranger et qui aspirent à venir rejoindre la personne réfugiée reconnue ici au Québec.

En août dernier, le Devoir révélait qu'il y avait plus de 30,000 personnes en attente dans cette catégorie et que le délai d'attente pour la résidence passerait à plus de dix ans avec les seuils prévus par le MIFI. Ceci s'avère totalement inacceptable, inhumain et excessif. Ceci confirme une fois de plus le caractère incomplet du plan présenté par la ministre. Avant de connaître ces chiffres, nous avons déterminé un seuil allant de 4700 à 6650 personnes sélectionnées dans cette catégorie, mais il est désormais clair qu'une discussion approfondie doit avoir lieu pour qu'un traitement rapide et efficace de ces demandes soit mis en place.

Quant aux **réfugiés sélectionnés à l'étranger**, nous proposons essentiellement d'augmenter la part des réfugiés parrainés de manière privée par des groupes de 2 à 5 citoyens ou par des ONG par rapport à la place que prend la part de ceux pris en charge par l'État canadien. Nous désirons ainsi augmenter la part et la capacité des Québécois dans leur sélection des réfugiés parrainés de manière privée à l'étranger, alors que les seuils actuels sont particulièrement bas. Nous savons que les dossiers de parrainage privé de 2021 et de 2022 n'ont pas encore été étudiés par le MIFI et nous soumettons qu'une augmentation dans cette catégorie accélèrera certainement le traitement des demandes. À ce stade, sans connaître tous les engagements du gouvernement canadien à l'international, nous ne sommes pas en capacité d'estimer quelle part du seuil reviendra aux parrainages privés, mais nous soumettons qu'elle devra être augmentée.

Programme humanitaire et de régularisation

Le programme humanitaire et le programme de régularisation visent des personnes vivant au Québec dans une situation d'irrégularité et de précarité, c'est donc dire qu'ils ne possèdent pas le statut de résident temporaire. Une grande partie de ces derniers se trouvent ici avec une autorisation, leur renvoi n'ayant pas encore été fixé ou n'étant pas exécutable en raison d'une guerre civile ou autre, et d'autres se retrouvent ici sans autorisation.

Dans un premier temps, nous proposons la mise en place d'un important **programme de régularisation de statut** dans lequel le Québec aura le plein choix de ceux et celles qu'il entend régulariser. Ce programme visera les ex-étudiants ou ex-travailleurs étrangers dont les visas sont échus, les demandeurs d'asile déboutés ou plusieurs autres situations. Il visera de 4000 à 10 000 personnes pour sa première année et une évaluation sera faite par la suite pour les années à venir. Notons que le Québec a déjà été à l'avant-garde lorsque le gouvernement de René Lévesque a obtenu du gouvernement fédéral un programme de régularisation pour les réfugiés haïtiens en 1980. Le gouvernement du Québec peut renouer avec cette tradition d'humanisme.

Comme premier critère, nous

proposons d'inviter toute personne qui se trouve au pays depuis 5 ans et plus; ou, comme deuxième critère, non cumulatif, seraient admissibles les unités familiales avec un enfant ou plus sur le territoire (donc un parent et son enfant, ou les deux parents avec l'enfant). On prend ici position en faveur de l'intérêt supérieur des enfants.

Pour le moment, le MIFI ne prévoit pas de place pour ce programme, ce que nous déplorons. Nous saluons la porte ouverte annoncée par la ministre et nous soumettons que plutôt que d'attendre le programme qui sera possiblement annoncé par le fédéral, le Québec devrait jouer un rôle d'avant-garde et mettre en place son propre programme.

Nous prévoyons également le maintien d'un programme discrétionnaire guidé par la compassion, soit le **programme compassion**, qui sera un miroir à l'actuel programme humanitaire géré par IRCC, mais que nous rapatrions. Après tout, les autorités québécoises en matière d'immigration sont de loin mieux outillée pour évaluer l'intégration et l'attache d'une personne ou d'une famille au Québec. Notamment, l'intégration sociale, communautaire et linguistique pourra justifier une décision positive dans ce programme pour ceux qui n'auront pas été admissibles au programme principal. Nous prévoyons accueillir de 1000 à 1800 personnes dans cette catégorie qui sera gérée par le Québec.

Actuellement, le nombre de demandes approuvées en attente d'un CSQ vivant au Québec dans

le programme fédéral humanitaire touche 12 000 personnes comme nous le confirmait le Devoir en septembre 2023. Dans ce contexte, le seuil annuel de 450 fixé par le MIFI n'aura pour conséquence que d'accentuer et d'aggraver la précarité et la détresse de ces derniers, eux qui sont souvent les plus marginalisés de notre société. Ce seuil est inacceptable alors que les délais dans cette catégorie pourraient aller jusqu'à 25 ans d'attente. Le seuil combiné dans cette catégorie proposé par le présent plan est de nature à répondre davantage à cette réalité.

Finalement, dans ces catégories, nous estimons que le Québec doit jouer un rôle fondamental pour empêcher le gouvernement fédéral d'expulser du territoire des ressortissants, notamment francophones, qui contribuent grandement au développement du Québec. En effet, le nombre de renvois du Canada de résidents du Québec qui fait les manchettes est de plus en plus important et il est important que la ministre joue également un rôle plus actif en exigeant à son homologue fédéral ne pas exécuter une expulsion lorsqu'elle serait contraire à l'intérêt du Québec. Il est important que le Québec puisse annuler un renvoi dans ces situations, notamment devant les décisions souvent particulièrement troublantes d'IRCC dans certains dossiers.

Planification pour 2024-2025

	Scénario de QS	Scénario 1 de la ministre
Immigration économique	35 000 à 40 000	41 950 à 43 950
PEQ	18 000 à 20 000	
Volet diplômés	6 000	
Volet travailleurs	6 000	
Volet régionalisation	6 000 à 8 000	
Programme de sélection des travailleurs étrangers (programme régulier)	16 000 à 18 200	
Gens d'affaires	1 000 à 1 800	450
Regroupement familial	12 800 à 18 000	10 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 200 à 10 200	7 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 500 à 3 650	3 650
Réfugiés reconnus sur place	4 700 à 6 650	3 650
Autres immigrants	5 000 à 11 800	450
Programme de régularisation	4 000 à 10 000	-
Programme de compassion	1 000 à 1 800	450
Ensemble de l'immigration	60 000 à 80 000	60 000 à 62 000